

Pour les salariés, la religion doit rester à la porte des entreprises



Selon une enquête* réalisée par Harris Interactive pour le compte du [Crif](#) et de [l'IST](#), la majorité des salariés interrogés se montre peu à l'aise avec l'expression du fait religieux au travail : près des deux tiers d'entre eux (64%) estiment cependant qu'il s'agit d'un problème important pour eux. En effet, plus d'un tiers (35%) déclarent avoir déjà été confrontés à des faits religieux sur leur lieu de travail.

Dans cette étude « sur la réalité de l'expression du fait religieux au travail du point de vue des salariés » 3 types de faits religieux sont principalement relevés par les salariés : des signes religieux ostentatoires (32%), des demandes alimentaires en lien avec la pratique religieuse (29%) et des demandes de congés liés à une fête religieuse qui n'est pas un jour férié (27%).

Inacceptable de ne pas serrer la main d'un collègue

Cependant, toutes les pratiques ne sont pas rejetées, dès lors que la religion reste strictement cantonnée à l'espace privé ou invisible (74% acceptent le fait qu'une personne puisse jeûner durant ses heures de travail). En revanche, les comportements impliquant les relations avec les autres, et plus particulièrement le refus d'entrer en contact, sont très largement rejetés par les salariés. Ainsi, 80% estiment non-acceptable qu'un prestataire de service refuse le contact avec certains clients selon le sexe



Ecrit par Echo du Mardi le 15 octobre 2021

ou la religion de ces derniers, et 75% estiment non-acceptable qu'une personne ne serre pas la main d'une personne de l'autre sexe.

Par ailleurs, 70% des salariés se disent opposés aux différentes formes d'aménagements liés à la pratique religieuse sur leur lieu de travail, « qu'ils soient formels ou informels ». Enfin, ils sont aussi 71% à être contre l'aménagement de salles prières.

Néanmoins, si une majorité des salariés se disent gênés par l'irruption du religieux dans le monde de l'entreprise, ces derniers estiment, dans la plupart des cas, que la situation est globalement bien gérée par leur entreprise (76%).

L.G.

**Enquête réalisée par Harris Interactive, en ligne, du 27 septembre au 1er octobre 2021, auprès d'un échantillon de 1 107 salariés travaillant dans des entreprises privées de 100 salariés et plus ou dans le secteur public, issus d'un échantillon de 2 466 personnes représentatif de la population française âgée de 18 à 65 ans.*